

Newsletter ASPS, mars 2019

Chères lectrices, chers lecteurs,

Par cette newsletter, je suis heureux de vous informer des événements de l'ASPS 2019. Nous nous réjouissons de votre participation !

Congrès annuel de l'ASPS, 30 octobre 2019:

«Adolescents et jeunes adultes dans le système social»

Les adolescents et jeunes adultes sont exposés à un risque accru de pauvreté, étant donné que la phase de vie entre l'adolescence et la 25^{ème} année est marquée par diverses transitions : de la formation à la vie professionnelle, de la vie familiale au propre ménage, à la propre famille et au développement personnel général. Par ailleurs, les jeunes adultes dépendent fortement de l'environnement économique puisqu'ils sont régulièrement les premiers à perdre leur emploi en période de récession.

Si la formation ou l'entrée dans la vie professionnelle échoue, cela marque souvent le début d'un développement qui, à travers une succession d'étapes, conduit à la naissance d'un "dossier" dans le système social. Une bonne formation et une insertion professionnelle durable sont donc particulièrement importantes pour les adolescents et jeunes adultes. Afin d'assurer le succès de la démarche et la maîtrise adéquate des différents risques et défis, des stratégies adaptées et une coordination efficace des personnes et institutions concernées sont nécessaires.

Le congrès annuel mettra en lumière les stratégies confirmées pour la gestion des risques et défis auxquels doivent faire face les adolescents et jeunes adultes. Au regard de son système fédéral, la Suisse offre une riche palette d'observations instructives. Le programme du congrès sera publié dans la newsletter de mai 2019. Les inscriptions seront alors ouvertes sur notre site internet ([Link](#)).

Assemblée générale ASPS, 30 octobre 2019

Comme chaque année, l'Assemblée générale se tiendra après le congrès annuel. Nos membres recevront l'invitation et les documents par Email en septembre 2019.

Journée nationale CSIAS à Bienne, 14 mars 2019 :

«La subsidiarité – un défi permanent»

en collaboration avec Artias et l'SVSP

L'aide sociale n'est octroyée que lorsque la personne dans le besoin n'est pas en mesure de subvenir par ses propres moyens à son existence et qu'une aide de tiers ne peut pas être obtenue à temps ou pas du tout. Cependant, les services sociaux constatent en réalité qu'un nombre considérable de personnes dépendent de l'aide sociale, bien qu'elles aient en principe droit à une prestation en amont. Ce droit doit toutefois être clarifié et appliqué dans le cadre de procédures de longue haleine.

La Journée nationale 2019 à Bienne offre une plateforme de présentation et de discussion du principe de subsidiarité dans l'aide sociale et des questions complexes qu'il soulève dans la pratique.

Vous trouverez les détails du programme et les possibilités d'inscription sur le site internet de la CSIAS ([Link](#)). Le délai d'inscription est fixé au 28 février 2019.

Cordiales salutations,



Dr. iur. Alexander Suter
Secrétaire général ASPS

Avec l'aimable soutien de

